

PROGRAMME AVANTAGE ÉCOÉNERGÉTIQUE | DEMANDE DE REMBOURSEMENT

En vertu du Programme Avantage Écoénergétique de Canada Guaranty, les emprunteurs admissibles qui achètent une maison écoénergétique ou qui apportent des améliorations écoénergétiques à une habitation peuvent être admissibles à un remboursement de prime de 25 %.

Vous trouverez tous les détails dans l'aperçu du Programme Avantage Écoénergétique.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Vous devez remplir tous les critères d'admissibilité suivants pour avoir droit à un remboursement de prime :

- Canada Guaranty accordera le remboursement partiel de prime aux termes du Programme Avantage Écoénergétique lorsque toutes les primes d'assurance hypothécaire et les frais établis seront versés.
- Toutes les demandes de remboursement partiel de la prime doivent être présentées dans un délai de 24 mois suivant l'avance sur prêt.
- Tous les documents justificatifs ne peuvent dater de plus de cinq ans.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE

 La résidence doit satisfaire toutes les exigences minimales en matière d'efficacité énergétique du Programme et les documents pertinents doivent être annexés au formulaire dûment rempli, comme décrit dans <u>l'aperçu du</u> <u>Programme Avantage Écoénergétique.</u>

Seuls les emprunteurs présentement assurés auprès de Canada Guaranty sont admissibles au remboursement partiel de prime dans le cadre du Programme Avantage Écoénergétique de Canada Guaranty. Numéro de référence de Canada Guaranty (obligatoire): Pour obtenir votre numéro de référence de Canada Guaranty, prière de communiquer avec votre institution de crédit. ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ Adresse municipale Ville Province Code postal

RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) DEMANDEUR(S) ET CONSENTEMENT

Tous les emprunteurs indiqués dans la demande de prêt hypothécaire doivent être inclus dans le présent formulaire de demande. En signant ci-dessous, chaque demandeur donne son consentement au traitement du remboursement partiel de prime et certifie que tous les renseignements et les documents fournis sont exacts et complets.

Nom complet	Signature	Date (mm/jj/aaaa)
Nom complet	Signature	Date (mm/jj/aaaa)
Nom complet	Signature	Date (mm/jj/aaaa)
Nom complet	Signature	

CGEEAPFr-Form_03-2025 Page 1 de 2



PROGRAMME AVANTAGE ÉCOÉNERGÉTIQUE | DEMANDE DE REMBOURSEMENT

COORDONNÉES DU DEMANDEUR PRINCIPAL

Veuillez fournir le nom, les numéros de téléphone et le courriel de l'emprunteur principal avec lequel Canada Guaranty peut communiquer relativement au processus de remboursement dans le cadre du Programme Avantage Écoénergétique.

Nom de l'emprunteur principal :	
Numéro de téléphone (jour) :	Numéro de téléphone (soir) :
Courriel :	

SOUMISSION DE VOTRE DEMANDE

Lorsque tous les critères seront remplis, Canada Guaranty remboursera au propriétaire le pourcentage approuvé de la prime d'assurance standard (incluant les taxes de vente provinciales applicables).

Les remboursements sont traités et versés directement au propriétaire dans les <u>30 jours ouvrables</u> suivant la réception de la demande de remboursement partiel de la prime.

PROCESSUS DE DEMANDE Vous pouvez envoyer le formulaire dûment rempli par la poste, par courriel ou par télécopieur, ainsi que les documents exigés aux coordonnées suivantes :	Adresse postale	Numéro de télécopieur sans frais	Courriel
	Canada Guaranty 1, rue Toronto, bureau 400 Toronto (Ontario) M5C 2V6	1.855.318.8946	ecoenergetique@canadaguaranty.ca
	À l'attention de/Objet : Service des finances – Programme Avantage Écoénergétique		

QUESTIONS ET DEMANDES D'INFORMATION

Si vous avez des questions au sujet du Programme Avantage Écoénergétique, veuillez s.v.p. envoyer vos demandes par courriel à ecoenergetique@canadaguaranty.ca.

CGEEAPFr-Form_03-2025 Page **2** de 2